

Le nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOBIGNY, légalement convoqué le cinq avril, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Stéphane De Paoli.

Présents : Stéphane De Paoli – Christian Bartholmé – Kahina Airouche (sortie au vote du huis clos, sortie à la 5^{ème} délibération du mémoire n°1, retour à la 6^{ème} délibération du mémoire n°1, sortie mémoire n°13 et retour mémoire n°17) – Youssef Zaoui (sortie après le vote du huis clos) – Faysa Bouterfass (sortie après le vote du huis clos) – Djafar Hamoum (sortie mémoire n°13 et retour mémoire n°15) – Magalie Le Franc – Sarah Sbia – Jonathan Berrebi (arrivée à la 4^{ème} délibération du mémoire n°1) – Simbara Camara – Gérard Aoustin – Isabelle Lévêque (sortie mémoire n°5 et retour mémoire n°7) – Mahamadou N'Diaye (sortie mémoire n°5 et retour mémoire n°7) – Ouassila Kouaichi – Marc Drané – Christine Gaberel – Tuong Lan Hoang – Pierre Montella – Fatou Faye – Hervé Leuci – Sylvain Léger (sortie après le vote du huis clos) – Patrice Trulli – Muriel Cabillaux – Sabrina Saïdi (sortie après le vote du huis clos) – Sabrina Dehoum (sortie après le vote du huis clos) – Fatima Marie-Sainte – Selimane Abderrahmane (sortie après le vote du huis clos) – Koumba Konate (sortie mémoire n°9 et retour mémoire n°12) – Riyad Belala (sortie après le vote du huis clos) – Salomon Illouz (sortie après le vote du huis clos) – Bernard Grinfeld (sortie après le vote du huis clos) – Anne Jonquet (sortie après le vote du huis clos) – Abdel Sadi (sortie après le vote du huis clos) – José Moury (sortie après le vote du huis clos) – Aline Charron (sortie après le vote du huis clos) – Benjamin Dumas (sortie après le vote du huis clos) – Nathalie Fiore – Manel Benjennat.

Représentés: Vincent Optat par Christian Bartholmé, Monique SAMSON par Salomon Illouz.

Absents: Myriam Benoudiba – Waly Yatera – Mariam Sakho.

Secrétariat : Manel Benjennat.

Vote du huis clos pour la séance du conseil municipal du mercredi 11 avril 2018

Adopté à la majorité absolue

Pour : 24

Contre : 15 (Y. Zaoui, F. Bouterfass, S. Léger, S. Abderrahmane, S. Saïdi, S. Dehoum, R. Belala, groupes des élus communistes et socialistes,)

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant que des manifestations bruyantes ont troublé l'ordre public et empêché la tenue des débats dans la salle du Conseil Municipal,

Considérant que les nombreux appels au calme effectués par le Maire n'ont pas eu pour effet de rétablir l'ordre public et la nécessaire sérénité des débats, pas plus que l'ordre donné par le Maire de se taire ou de quitter la salle,

Considérant qu'en dépit de cette instruction, les personnes se sont maintenues sur place et ont continué à troubler bruyamment et à empêcher le déroulement du Conseil Municipal,

Considérant que, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a voté la tenue du huis clos de ses débats pour la séance du 11 avril 2018.

Suspension de séance pour que le Conseil Municipal se déplace dans une autre salle.

Reprise de la séance dans la salle de réception Pablo Neruda au sous-sol de l'Hôtel de Ville.

1. Non maintien de Monsieur Youssef Zaoui et Madame Faysa Bouterfass dans leurs fonctions d'Adjoint au Maire, élection de deux nouveaux Adjoints au Maire et de deux nouveaux Adjoints de quartier

- Sur le non maintien de Monsieur Youssef Zaoui dans ses fonctions d'Adjoint au Maire :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants : 24

Nombre de blanc ou nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 24

Contre le maintien : 24

Pour le maintien : 0

Monsieur Youssef ZAOUÏ n'est pas maintenu dans ses fonctions d'Adjoint au Maire, le Conseil Municipal s'étant prononcé contre son maintien par 24 voix, soit à la majorité absolue.

- Sur le non maintien de Madame Faysa Bouterfass dans ses fonctions d'Adjointe au Maire :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants : 24

Nombre de blanc ou nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 24

Contre le maintien : 24

Pour le maintien : 0

Madame Faysa Bouterfass n'est pas maintenue dans ses fonctions d'Adjointe au Maire, le Conseil Municipal s'étant prononcé contre son maintien par 24 voix, soit à la majorité absolue.

- Sur la place occupée par le nouvel adjoint, à savoir la 3^{ème} place :

Adopté à l'unanimité

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne participe pas : 0

Arrivée de Jonathan Berrebi.

- Sur l'élection du 3^{ème} Adjoint :
 Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 25
 Nombre de blanc ou nul : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 25

Monsieur Mahamadou N'Diaye de la liste « Rendez-nous Bobigny » ayant obtenu 25 voix, soit la majorité absolue, est élu 3^{ème} Adjoint au Maire.

Sortie de Kahina Airouche.

- Sur la place occupée par le nouvel adjoint, à savoir la 4^{ème} place :
Adopté à l'unanimité
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Ne participe pas : 0

Retour de Kahina Airouche.

- Sur l'élection du 4^{ème} Adjoint :
 Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
 Nombre de votants : 25
 Nombre de blanc ou nul : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0

Madame Christine Gaberel de la liste « Rendez-nous Bobigny » ayant obtenu 25 voix, soit la majorité absolue, est élue 4^{ème} Adjointe au Maire.

- Sur le vote d'un nouvel Adjoint de quartier :
 Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 25
 Nombre de blanc ou nul : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 25

Madame Koumba Konate de la liste « Rendez-nous Bobigny » ayant obtenu 25 voix, soit la majorité absolue, est élue Adjointe de quartier.

- Sur le vote d'un nouvel Adjoint de quartier :
 Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 25
 Nombre de blanc ou nul : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 25

Madame Manel Benjennat de la liste « Rendez-nous Bobigny » ayant obtenu 25 voix, soit la majorité absolue, est élue Adjointe de quartier.

2. Bilan de la concertation préalable au dépôt des permis de construire du projet Bobigny, cœur de ville

Adopté à l'unanimité
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal confirme que la concertation relative au projet « Cœur de Ville » s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 28 juin 2017, il constate que le projet a été accueilli favorablement par la population et qu'aucune observation formulée n'est de nature à le remettre en cause et décide de tirer le bilan de la concertation conformément à l'article L. 103-6 du Code de l'Urbanisme, lequel restera joint à la présente délibération.

3. Déclassement et cession à SÉQUANO Aménagement d'une emprise foncière située à l'angle des rues de Paris et Alphonse Muller pour la réalisation du projet immobilier dénommé Irrigo dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté Ecocité

Adopté à l'unanimité

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal constate ainsi qu'il résulte du procès-verbal de constat, la désaffectation de l'emprise foncière, d'une surface d'environ 1 m², référencée DP1.

Le Conseil Municipal décide la cession au profit de SEQUANO Aménagement de l'emprise foncière référencée DP1, située à l'angle des rues de Paris et Alphonse Muller, d'une surface d'environ 1m², moyennant la somme de 220 euros hors taxe sur la valeur ajoutée.

4. Conventions de droits de réservation dans le cadre du rachat à l'Office Public de l'Habitat de Bobigny de deux résidences par la SA HLM Emmaüs Habitat

Adopté à l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 1
Jonathan Berrebi ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal approuve la convention de réservation de 21 logements avec la S.A. H.L.M. Emmaüs Habitat dans le cadre de l'acquisition des 105 logements de la résidence sise 203-207 avenue Jean Jaurès.

Le Conseil Municipal approuve la convention de réservation de 35 logements avec la S.A. H.L.M. Emmaüs Habitat dans le cadre de l'acquisition des 174 logements de la résidence Estienne d'Orves.

Sortie de Mahamadou N'Diaye et Isabelle Lévêque.

5. Subventions exceptionnelles aux associations Boxing 93 et Vélo Club de l'Agglomération du Bourget (VCAB)

Adopté à l'unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Considérant que le 2^{ème} grand prix cycliste de Bobigny sera organisé le samedi 09 juin 2018 en clôture de la fête de la Ville 2018 par l'association « Vélo Club de l'Agglomération du Bourget – VCAB », le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 euros à l'association « Vélo Club de l'Agglomération du Bourget – VCAB ».

Considérant que le gala amateur de boxe anglaise sera organisé le jeudi 10 mai 2018 au gymnase Stephan Makowski, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 500 euros à l'association Bobigny Boxing 93.

6. Changement de dénomination de l'école Auguste Delaune 2 en école Renée Février

Adopté à l'unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Considérant que Madame Renée Février, par son courage et pour les risques encourus pour avoir caché et élevé 2 enfants juifs dont les parents sont morts en déportation, a été reconnue juste parmi les nations, le Conseil Municipal décide que l'école Delaune 2, sise au 61 rue de la Paix, portera désormais le nom d'école élémentaire Renée Février.

Retour de Mahamadou N'Diaye et Isabelle Lévêque.

7. Convention avec l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) concernant l'accueil périscolaire de l'école maternelle Henri Barbusse

Adopté à l'unanimité

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Considérant que l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) propose son soutien dans le cadre d'une action conçue en collaboration avec l'affectation sur site d'un volontaire du Service Civique, le Conseil Municipal approuve la convention proposée par l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) concernant l'accueil périscolaire de l'école maternelle Henri Barbusse.

8. Convention de partenariat avec la commune de Noisy le Sec portant sur l'accueil de classes transplantées

Adopté à l'unanimité

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Considérant le partenariat qui permet l'accueil de classes transplantées de Bobigny sur le site de Céüse, appartenant à la Ville de Noisy le Sec, et de classes transplantées de Noisy le Sec sur le site d'Oléron, appartenant à la Ville de Bobigny, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec la commune de Noisy le Sec portant sur l'accueil de classes transplantées.

Sortie de Koumba Konate.

9. Convention de partenariat avec Bobigny Musiques – Canal 93 pour la mise en place d'ateliers pour les 10-12 ans

Adopté à l'unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 1
Sarah SBIA ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec Bobigny Musiques – Canal 93 pour la mise en place d'ateliers avec la direction de l'éducation dans le cadre de son dispositif d'animation « formule 10-12 ans ».

10. Avis sur l'adhésion de la Ville de Choisy le Roi au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO)

Adopté à l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO) de la Ville de Choisy le Roi.

11. Programme d'actions 2018 du Contrat de Ville d'Est Ensemble pour Bobigny

Adopté à l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal valide le programme d'actions 2018 du Contrat de Ville pour Bobigny et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à percevoir les subventions de l'État (CGET et droit commun), de la Région Ile de France et du Département de la Seine Saint Denis prévues pour les actions municipales.

Retour de Koumba Konate.

12. Avenant n° 7 à la convention cadre avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles – Subvention 2018

Adopté à l'unanimité

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 7 à la convention d'objectifs et de moyens avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles, qui fixe le montant de la subvention à 450 000 euros, au titre de l'année 2018.

Sortie de Kahina Airouche et Djafar Hamoum.

13. Modalités de rémunération des personnels encadrant les séjours

Adopté à l'unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve les forfaits journaliers fixés pour le personnel occasionnel contractuel détaillé comme suit :

Fonction	SMIC horaire brut	Majoration	forfait journalier brut
<i>Directeur</i>	<i>9,88 €</i>	<i>9,00%</i>	<i>74,69 €</i>
<i>Directeur adjoint</i>	<i>9,88 €</i>	<i>6,00%</i>	<i>71,73 €</i>
<i>Animateur spécialisé</i>	<i>9,88 €</i>	<i>3,00%</i>	<i>68,76 €</i>
<i>Surveillant de baignade</i>	<i>9,88 €</i>	<i>3,00%</i>	<i>68,76 €</i>
<i>Assistant sanitaire</i>	<i>9,88 €</i>	<i>3,00%</i>	<i>68,76 €</i>
<i>Animateur</i>	<i>9,88 €</i>	<i>-</i>	<i>65,80 €</i>

Il est précisé qu'une prime de nuitée sera accordée aux directeurs et animateurs permanents mis à disposition du service séjour, sur la base de 4 heures au SMIC horaire brut (9,88 euros), soit 39,52 euros brut par nuit et qu'une journée de congés par période de sept jours travaillés, est accordée aux personnels encadrant (permanents et contractuels) les séjours de vacances éducatives organisés par la ville de Bobigny.

14. Charte des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)

Adopté à l'unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Considérant qu'il y a lieu de définir les attributions et activités des Agents Territoriaux Spécialistes des Écoles Maternelles (ATSEM), en accord avec les organisations syndicales et l'éducation nationale, le Conseil Municipal approuve l'application de la charte des Agents territoriaux spécialistes des écoles maternelles.

Retour de Djafar Hamoum.

15. Protocole d'accord portant sur les droits syndicaux

Adopté à l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve le protocole d'accord portant sur les droits syndicaux.

16. Mise en place du service civique

Adopté à l'unanimité

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2018 et précise qu'une demande d'agrément auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale sera faite a posteriori pour une durée de 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la Ville à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Retour de Kahina Airouche.

17. Modification du tableau des emplois communaux

Adopté à l'unanimité

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide de modifier et de fixer le tableau des emplois pour les cadres d'emplois suivants :

<i>Cadres d'emplois</i>	<i>Grades</i>	<i>Nombre d'effectifs</i>
<i>Attaché territorial</i>	<i>Attaché hors classe</i>	<i>1 +1 = 2</i>
<i>Rédacteur territorial</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>64 - 1= 63</i>
<i>Adjoint administratif</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>149 +1 = 150</i>

18. Demande de protection fonctionnelle d'une conseillère municipale

Adopté à l'unanimité

Pour le refus : 25

Contre le refus : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le conseil Municipal décide de refuser la protection fonctionnelle de la commune à Sabrina Saïdi, conseillère municipale.

Stéphane De Paoli,

Maire de Bobigny.

